



Réunion du Comité Directeur

Du CD 56 Tir à l'arc

Le 5 février 2025

PRESENTS

BAUDIC Sabrina, BIGUET Jacky, BRAUD Laurent, BUSTIN Géraldine, PERROT Magali, PICOU Muy-Keang, SANS Didier, SICARD Aymeric

ABSTENTS EXCUSES

FOIGNY Emmanuel

ABSTENTS

LAFITEAU Gilles

ORDRE DU JOUR

- Actualités
- Retour sur les Championnats départementaux
- Cahier des charges des championnats
- Challenges débutants
- Challenge départemental équipes TAE
- Règlement tir mixte parcours
- Cahier des charges CD équipes
- Trésorerie
- Stages parcours et cible
- Questions diverses

1. ACTUALITÉS

- Les statistiques du département sont bonnes : 1263 licenciés (record historique de nombre de licenciés), dont 32% de femmes et 28% de jeunes.
- La plupart des clubs du département à quelques exceptions ont vu leur nombre de licenciés augmenter.

2. CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

- Des problèmes de comportements ne respectant pas les règles éthiques et déontologiques du sport ont été remontés lors des derniers championnats. Il est demandé aux archers et au public de se conformer à ces règles dans un souci de fair-play et de respect, que ce soit sur le terrain, en dehors de celui-ci, ou sur les podiums. Des propos inadmissibles ont été tenus à plusieurs reprises et il est hors de question que cela se reproduise.
- Suite à ces nombreuses incivilités, il a été voté à 5 votes contre 3 qu'un courrier serait adressé au club concerné par ces comportements.

CHARTE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU SPORT FRANÇAIS

Charte adoptée par l'Assemblée générale du CNOSF le 23 mai 2022

L'éthique des acteurs du sport

Article 6

Le respect implique des devoirs de courtoisie et de réserve, qui sont nécessaires pour préserver l'intégrité morale et physique de chacun : ni prosélytisme, ni provocation, ni hostilité, ni dénigrement, ni violence verbale, physique, psychologique, sexuelle ou sexiste. Il incombe à tous de signaler les comportements contraires à ces devoirs.

Les acteurs du sport se respectent mutuellement et s'astreignent à un devoir de réserve à l'égard des autorités sportives et administratives.

Le respect de soi s'exprime dans le désir d'une pratique saine du sport, dans l'exigence de la maîtrise de soi et de ses émotions, dans le soin porté à son apparence, à sa tenue et à son langage, ainsi que dans le souci de préserver son corps et sa santé.

REGLEMENT SPORTIF ET ARBITRAGE

C.12.1.1 Cérémonie Protocolaire

Par respect pour l'organisateur qui a déployé de nombreux efforts et qui a sollicité les autorités politiques et administratives, les partenaires, les médias et le public pour participer à la cérémonie protocolaire de la compétition, les concurrents récompensés observeront un comportement respectueux et porteront une tenue vestimentaire correcte et réglementaire :

Quelle que soit la discipline et lors de toute forme de cérémonie protocolaire, les compétiteurs doivent être vêtus :

- De la tenue de club, de département, de région ou de la tenue PPF.
- D'une tenue blanche.

Pour toute la durée de la cérémonie protocolaire, ils ne peuvent ni présenter un animal ou un quelconque accessoire, ni manifester un signe d'humeur négatif à l'encontre des organisateurs, des personnalités présentes, des partenaires, de la FFTA ou du public.

3. CHALLENGES DEBUTANTS

- Challenge des écoles de tir :
Le règlement du département présente des différences avec celui du CRBTA et la rédaction de celui-ci prête à confusion. Une réécriture du Challenge est proposée afin d'être en adéquation avec celui de la région. Rappel : tout primo licencié peut participer au challenge sans restriction. Pour les « 2^{ème} année » de licence, ils peuvent s'y inscrire, à condition de ne pas avoir déjà réalisé de compétitions 2x18 m officielles.
Les résultats envoyés à la région ne doivent pas faire apparaître les « 2^{ème} année ».
- La finale départementale du challenge débutant aura lieu à Kervignac avec un big shoot-off.
- Le challenge débutant extérieur : La Vraie Croix se positionne pour en accueillir un en même temps que son concours officiel. Vannes réfléchit à la possibilité de la faire. Tout club souhaitant organiser une manche peut en faire part au CD 56.

4. CHALLENGE DEPARTEMENTAL EQUIPE TAE

- Le règlement doit être remanié afin d'être testé soit sur 1 étape soit sur 2. Les possibilités pourraient être testées lors des concours de Vannes, veille de DR et/ou Ploërmel.

5. REGLEMENT TIR MIXTE PARCOURS

- Le règlement est cours de relecture et de validation. La diffusion se fera prochainement.
 - Épreuve mixte sur 4 cibles à la fin de la journée DE TIR
 - Pendant le championnat départemental

6. CAHIER DES CHARGES ÉQUIPES

- Travail en cours

7. TRESORERIE

- Le compte va être maintenant géré par l'agence de Sarzeau
- Il y a 25 669,22€ sur le livret (425€ d'intérêts)
- L'ANS a été remboursée suite à la non réalisation des actions en faveur des handicapés (actions prévues en 2020 année COVID)

8. STAGES PARCOURS ET CIBLE

- Stages sur cible anglaise
 - 8 places disponibles les samedis
 - 7 places disponibles les dimanches
- Stage parcours
 - Il aura lieu dans les bois de Roscanvec, le 23 mars à 13h30, au tarif de 5€. L'inscription se fera via HelloAsso.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Pourquoi le CRBTA n'informe pas les clubs qu'il y a des arbitres stagiaires ?
 - C'est au responsable des arbitres de contacter le club organisateur pour les prévenir
- Visibilité du CD lors des compétitions
 - Achat de vestes prévu pour le CD pour être identifiables rapidement

La prochaine réunion du CD 56 en présence des présidents de clubs aura lieu :

Mercredi 26 février 2025 à 19h30

Local d'initiation des Archers de Richemont, Centre sportif de Kercado

Rue Winston Churchill, 56000 Vannes

Président CD 56
Aymeric SICARD

Secrétaire CD 56
Géraldine BUSTIN